



POLITIQUE - ÉTHIQUE

## Les cumulards renoncent aux SPRL

Ph. Law.



Mis en ligne le 29/01/2008

André Gilles (PS) et Georges Pire (MR) vont resiéger comme personnes physiques. Le premier veut ainsi clore la polémique, mais demande un traitement égal pour tous.

- [L'édito de Michel Konen](#)
- [L'édito audio de Michel Konen sur Ciel](#)

Après Jean-François Escarmelle (PS) à Mons, d'autres mandataires politiques ont décidé de renoncer à l'ingénierie fiscale visant à démissionner de leur mandat d'administrateur en tant que personne physique d'une société (publique ou privée) et à se faire mandater au même poste par une Société privée à responsabilité limitée (SPRL).

La pratique leur permet d'augmenter leurs rentrées financières, car leurs revenus d'administrateurs sont taxés au taux de l'Isoc (33 pc) et non plus au taux marginal de l'IPP (50 pc). Elle leur permet aussi de contourner la règle limitant le revenu total d'un mandataire public à une fois et demi le salaire d'un député fédéral. Il faut dire qu'après la révélation de la pratique ("LLB" du 24/01), les Elvio Di Rupo et Didier Reynders, les présidents respectifs du PS et du MR, ont fustigé le comportement qui, même s'il n'est pas illégal, tordait néanmoins le cou à l'éthique.

*"Il est clair que c'est une pratique contraire aux statuts du PS et les mandataires qui l'utilisent passeront devant le comité d'audit", nous a réaffirmé, lundi, Ermeline Gosselin, porte-parole du président Di Rupo. "C'est une pratique tout à fait légale et j'aimerais qu'on me montre la disposition des statuts du PS qui l'interdit. Mais je vais y renoncer par lassitude et parce que ça ennuie et agace en haut lieu", nous a confié André Gilles.*

Homme fort de Tecteo (ex-ALE/Brutélé) et député provincial en charge notamment de l'Enseignement et de la Formation, il est administrateur à la Socofe (gestion des intérêts communaux et intercommunaux dans le secteur de l'énergie) où il a démissionné en tant que personne physique pour s'y faire représenter via sa SPRL. Il dit avoir opté pour l'ingénierie fiscale pour protéger son patrimoine privé et demande que des dispositions soient prises pour qu'il ne les perde pas un jour. Mais, précise-t-il, *"il y a beaucoup d'autres mandataires qui pratiquent cette ingénierie fiscale depuis plus longtemps que moi, j'aimerais qu'on vérifie leur situation et qu'on déploie le même zèle à leur égard. De plus, je souhaite que mon parti dépose un texte de loi pour augmenter la base d'imposition légale"*, dit-il.

Georges Pire (MR), député provincial en charge notamment de la Santé et de l'Environnement, également administrateur à la Socofe, où il a utilisé la même pratique d'ingénierie fiscale, a aussi décidé de faire marche arrière. Il vient d'envoyer une lettre à cet effet à son président de parti (lire ci-contre). Jacques Vandebosch (PS, ex-maître de Seraing), un autre élu socialiste de la région liégeoise, est adepte de l'exercice d'un mandat public par SPRL interposée. Nous avons essayé de le joindre pour savoir quelle attitude il a décidé d'adopter. Mais en vain.

### Ecolo veut une interdiction

Selon nos confrères de Trends-Tendances, Stéphane Moreau, directeur général de Tecteo, et Marc Bolland, bourgmestre de Blégny, ont usé de la même pratique pour siéger au comité de direction de l'Organisme de financement des pensions (OFP), Tecteo Fund. Après vérification, le premier dit avoir pensé à la pratique, mais y a renoncé en raison des complications. Le second confirme l'information, mais précise que sa présence au comité de direction de Tecteo Fund n'est liée à aucun mandat public, mais plutôt à son expérience professionnelle (ex-secrétaire général d'Ethias).

Une proposition de résolution d'Ecolo déposée le 4 décembre 2007 sera examinée ce mardi par une commission du Parlement wallon.

Les députés Marcel Cheron et Bernard Wesphael exigent que l'exécutif wallon dresse un état des lieux de la pratique et prenne un

décret pour l'interdire.